



AGENT DE BILLETTERIE

LSP FORMATION

N° d'agrément préfectoral
11 75 59 229 675

Nature : adaptation et développement des compétences.

Durée : 5 jours (35 heures)

Prix : 2.500 € HT pour 5 jours

Pré-requis : aucun

Public visé :

Toute personne exerçant déjà dans le domaine et souhaitant professionnaliser ses pratiques, demandeurs d'emploi en reconversion, d'une manière générale, toute personne souhaitant exercer un nouveau métier.

Prochaines sessions :

Les dates des prochaines sessions sont communiquées 2 mois avant le début des formations.

Les inscriptions sont clôturées 15 jours avant le début de chaque session.

Lieu :
34, rue Richer
75 009 PARIS

Contact :
contact@lsp-formation.fr
06.63.84.16.08

Site internet :
<http://www.lesenfantsduparadis.fr>



Objectifs opérationnel et d'impact

La formation « **agent de billetterie** » répond à une problématique de professionnalisation d'une fonction aujourd'hui exercée de façon majoritaire par des étudiants, sans réelle connaissance ni compétences, voir même compréhension de l'entièreté de la chaîne amenant au final à la délivrance d'un billet pour un spectacle.

Considéré à tort comme un « job » facilement accessible et consistant simplement en l'échange de contremarque, agent de billetterie est un vrai métier qui, après quelques années de pratiques peut déboucher vers le responsable de billetterie, voir le yield management.

Pour que cette évolution soit réaliste, il convenait de créer un socle de connaissances solides sur la base desquelles l'agent de billetterie pourra s'appuyer pour bâtir un plan de carrière cohérent et enrichissant.

Objectifs pédagogiques

Compétence 1 :

Comprendre le cadre législatif et réglementaire

- La Licence de spectacle
- Les statuts des associations
- Le statut des structures commerciales
- Nature de la manifestation
- Tableau des taux de TVA en billetterie
- Les différents types de contrats du spectacle
- Nature juridique des billets
- Mentions obligatoires
- Les obligations des exploitants
- Les obligations des fabricants, marchands et importateurs de billets
- Les contrats de billetterie : - Opaque - Transparent
- En cas d'annulation /modification ou interruption d'événement
- Lutte contre le marché noir
- Les conditions générales de vente
- Les taxes sur les recettes de billetterie

Compétence 2 :

Comprendre la comptabilité propre à la distribution de billets

- Dans les structures du secteur public
- Dans le secteur privé
- Le comptage des recettes
- Les modes de paiement

- Les documents comptables et non comptables
- La sécurisation des équipes et des fonds

Compétence 3 :

Comprendre et connaître les réseaux de distribution

- Les réseaux de distribution
- Les canaux de vente
- Comparatif des revendeurs CE
- Chaîne de valeur de la billetterie

Compétence 4 :

Gérer la mise en place, l'administration et la clôture

- Mise en place de l'équipe et des responsabilités
- La formation des équipes et/ou des bénévoles
- La gestion des caisses
- Le guichet de vente avec imprimante thermique ou pré-tirage
- La gestion du contrôle d'accès
- La gestion des files d'attente
- La gestion des invités, officiels, VIP, Hospitalité

La clôture

- Rééditions de comptes des distributeurs
- Quels délais de sauvegarde ?
- En cas de contrôle fiscal

Compétence 5 :

Appréhender les risques de fraude

- Bref historique de la billetterie et du contrôle et de la perception des droits d'auteur
- L'acte commercial de la délivrance d'un droit d'accès à un spectacle / événement
- nature de l'acte - le « fait générateur » sur le plan fiscal
- la comptabilisation de la recette
- Les cas d'erreurs et de fraudes
- les sources d'erreurs
- les fraudes et erreurs imputables à l'organisateur
- les fraudes et erreurs imputables à des tiers
- La législation fiscale
- son évolution
- les principes
- les outils de contrôle
- les obligations des différents acteurs
- Les modalités pratiques du contrôle de l'activité
- identifier les différentes sources de billetterie
- contrôler la cohérence opérations de vente/bordereau de recette
- le contrôle sur place
- Questions et discussion

Modalités d'évaluation :

Mise en situation concrète et pratique dans la billetterie du théâtre